

**ADF***Association d'Aide aux Frontaliers*

Membre de la
**Confédération
Européenne
des Frontaliers**

Communiqué de presse

Habsheim le 27 juin 2026

Après les frontaliers, les retraités : l'ADF et la CEF refusent les faux coupables des déficits sociaux

L'ADF Association d'Aide aux Frontaliers, association cofondatrice de la Confédération Européenne des Frontaliers (CEF), a pris connaissance des déclarations du président du Medef, Patrick Martin, proposant une augmentation de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) pour les retraités percevant plus de 2 000 euros par mois afin de financer une baisse des cotisations sociales des entreprises.

Face à ces déclarations, la Confédération Européenne des Frontaliers (CEF) a officiellement adressé un courrier au président du Medef afin de lui faire part de son incompréhension et de ses interrogations.

Pour la CEF comme pour l'ADF, cette proposition pose une question de fond : **les retraités doivent-ils devenir les nouveaux financeurs des déséquilibres de notre système social ?**

Après les frontaliers hier, les retraités aujourd'hui

La CEF rappelle qu'il y a encore peu de temps, les travailleurs frontaliers étaient régulièrement désignés comme responsables du déficit de l'assurance chômage française.

Or, les débats européens et les décisions prises depuis ont démontré que les déséquilibres provenaient principalement des mécanismes de financement entre États et non des travailleurs eux-mêmes.

Aujourd'hui, le même raisonnement semble conduire à désigner les retraités comme nouvelle source de financement.

Pour l'ADF et la CEF, cette approche ne traite pas les causes réelles des difficultés financières de notre protection sociale.

Les retraités ont déjà largement contribué

Après une vie entière de travail et de cotisations, les retraités participent déjà au financement de la solidarité nationale à travers l'impôt, la CSG et diverses contributions sociales.

Présenter comme « aisés » des retraités percevant plus de 2 000 euros mensuels ne correspond pas à la réalité vécue par de nombreux ménages confrontés à l'augmentation du coût de la vie, des dépenses de santé, de l'énergie et du logement.

Les retraités frontaliers particulièrement concernés

L'ADF rappelle que les retraités frontaliers et poly pensionnés ont déjà subi plusieurs évolutions

défavorables au cours des dernières années.

La suppression du plafonnement de la CSG pour certains poly pensionnés, les conséquences de plusieurs accords franco-suisses dans le domaine de la santé, des prestations familiales ou encore du chômage ont contribué à accroître leur participation financière au système social français.

Dans son courrier au président du Medef, la CEF souligne que les véritables difficultés trouvent souvent leur origine dans des choix administratifs, réglementaires ou conventionnels qui mériteraient d'être réexaminés avant d'envisager une nouvelle hausse des prélèvements.

Un débat qui mérite mieux que des solutions de facilité

L'ADF partage l'objectif de soutenir l'emploi, les entreprises et le pouvoir d'achat.

Mais opposer les actifs aux retraités ou faire supporter à ces derniers le coût de nouvelles réformes ne constitue pas une solution durable.

Le débat sur le financement de notre protection sociale mérite une réflexion globale, fondée sur l'efficacité des dépenses, la correction des dysfonctionnements existants et une meilleure prise en compte des réalités des territoires frontaliers.

Une mobilisation commune

L'ADF apporte son entier soutien à la démarche engagée par la Confédération Européenne des Frontaliers auprès du Medef.

Les deux organisations continueront à défendre les intérêts des travailleurs frontaliers, des retraités frontaliers et plus largement de tous les retraités qui ne doivent pas devenir une variable d'ajustement budgétaire.

« Les retraités ne sont pas responsables des déficits sociaux. Après avoir travaillé et cotisé toute leur vie, ils méritent d'être respectés, pas d'être désignés comme les nouveaux coupables. »